



GUIDE EN CAS DE DÉCÈS

INFORMATIONS AUTOUR DES FUNÉRAILLES

Ville de Berne et région Transports internationaux

 **EGLI**
BESTATTUNGEN

Bern und Region

seit 1975

Sommaire

■	Sommaire	2
■	Préface	3
■	Caractéristique	4
■	Notre emplacement à Berne	5
■	Premières mesures en cas de décès	6
■	Petit guide en cas de décès	7
■	Nos services	8
■	Services internationaux	9
■	Enterrement par la commune de Berne	10
■	Scellés en cas de décès	11
■	Question de droit successoral	12
■	Les règles de prévoyance	13
■	Les tarifs d'Egli Bestattungen Berne	14
■	Les tarifs du crématoire de Berne	15
■	Les tarifs des cimetières de Berne	16
■	Registre du cimetière bernois	17
■	Des imprimés et avis de décès	18
■	Des modèles de texte pour des imprimés et des annonces	19
■	Nos brochures	20

*Chère lectrice,
cher lecteur*

La mort d'une personne proche est accompagnée d'un adieu douloureux. À part la perte subie, il y a plusieurs mesures à prendre. Les survivants sont confrontés à des questions, par lesquelles ils se sont en général peu préoccupés et qui représentent dans le chagrin et les émotions une grande provocation. Il est important que les dernières paroles, les derniers honneurs soient dans le sens du défunt. À part les formalités concernant l'annonce du décès, l'organisation des funérailles, il y a encore d'autres sujets à régler, comme la plantation et l'entretien de la tombe et les ordres respectifs à donner.

Depuis 1975 l'entreprise Egli Bestattungen Berne, est durant 365 jours, jours et nuits au service des personnes en deuil, des autorités, des hôpitaux, homes et communes. Grâce à une longue expérience et une formation continue des collaborateurs jusqu'à l'acquisition du certificat fédéral pompes funèbres, nous pouvons informer professionnellement sur tous les services en cas de décès et les exécuter dignement.

Cette brochure veut donner de l'orientation dans tous les secteurs importants. Bien que nous respectons toute personne et ses exigences individuelles avec piété, nous ne pouvons pas éviter de traiter un cas de décès correctement et d'observer les lois et prescriptions.

Sur les pages suivantes vous trouverez les services qui peuvent vous être utiles dans votre travail en cas d'un décès. Nous sommes volontiers à votre disposition pour toutes questions ou insécurités.

*Meilleures salutations
Votre équipe Egli, Berne*

Jour et nuit
Téléphone 031 333 88 00

Internet www.egli-ag.ch
office@egli-ag.ch
Téléfax 031 333 88 30

Adresse 3014 Bern Breitenrainplatz 42

heures de bureau De lundi à vendredi 08.00 Uhr - 12.00 und 13.30 - 17.30 Uhr

Notre équipe

Assistants funèbres Reto Zumstein, dirigeant,
Urs Gyger, (suppléant), Christian Sulzer,
Beat Burkhard et Roman Gisler

Central téléphonique Monika Janz et Annemarie Oehrli

Collaborateurs de garde Hans-Rudolf Guggisberg, Andreas Fürst
André Duss et Ruedi Alt

Notre emplacement à Berne

Breitenrainplatz 42 3014 Bern



Notre entreprise se trouve au Breitenrainplatz 42 in 3014 Bern
(débouché Breitenrainstrasse - Elisabethenstrasse)

Vous pouvez utiliser les moyens de transports public -
Tram Ligne 9 direction Guisanplatz / Expo ou RBS-bus Ligne 36

Places de stationnement à proximité de l'établissement

Nous vous conseillons également à votre domicile

Premières mesures en cas de décès

■ Décès à domicile

Appelez immédiatement le médecin référant ou le médecin de famille.

■ En l'absence

En son absence, appelez tout de suite le médecin des services d'urgence à Berne

Notfallarzt Bern: TEL. 0900 57 67 47 (CHF 1.98/min téléphone fixe)

City Notfall: TEL. 031 326 20 00 - tous les jours de 07.00 bis 22.00 heures

Praxiszentrum à la gare: TEL. 031 335 50 00 Mo - Fr: 07:00 - 21:00 Sa/Di 09:00 - 18:00

La police cantonale vous aide: TEL. 031 634 41 11

Le médecin établit le certificat de décès.

■ Décès suite à un accident / suicide / découverte d'un corps

Un décès suite à un accident doit être annoncé à la police pour qu'elle établisse le déroulement de l'accident.

Important : Cette démarche ne concerne pas uniquement les accidents de la circulation, mais également les accidents du travail, à la maison ou durant les loisirs.

■ Les circonstances de l'accident doivent être déterminées

La police avertit le médecin compétent. L'institut de pompes funèbres se charge, sur instructions du service public compétent, du transport à l'institut de médecine légale. La libération du corps est communiquée à la famille par le ministère public.

■ Décès à l'hôpital / le home

L'hôpital ou le home se charge de l'annonce de décès et veille à ce que les certificats médicaux de décès soient établis.

Les documents et informations suivants sont importants pour l'annonce :

- livret de famille (pour les personnes mariées seulement)
- carte d'identité
- permis de séjour
- adresse du dernier domicile

■ Personnes domiciliées à l'étranger

Le passport, l'acte de naissance ou de mariage avec les noms des parents
Documents supplémentaires peuvent être nécessaires.

■ Le décès doit être signalé dans les 24 heures à l'office de l'état civil

Si désiré, nous réglons toutes les démarches administratives aux offices publics.

À votre disposition: 24 heures - 365 jours - Téléphone 031 333 88 00

Petit guide en cas de décès

■ Documents nécessaires pour l'enregistrement

- permis de séjour et/ou livret de famille si disponible
 - attestation de mort du médecin ou de l'hôpital/du home
- Personnes domiciliées à l'étranger, le passeport, l'acte de naissance ou de mariage avec les noms des parents

■ Déclaration officielle du décès

- enregistrement du décès dans les 2 jours, conformément à la loi

■ Bureau des funérailles

Si on le désire, nous nous occupons de la communication des dates de crémation, enterrement/funérailles et cérémonie mortuaire. En outre, on vous conseille dans le choix de la tombe

■ Pasteur/orateur

- établir le contact et prise de rendez-vous
- nécessaire selon choix : curriculum vitae ; souhaits musicaux

■ Circulaires de deuil

- rédaction du texte par vous-même ou avec notre assistance
- choix du sujet et détermination du nombre d'exemplaires

■ Annonces mortuaires

- choix des journaux et/ou médias
- le texte est en général le même que dans le faire-part.

■ Décorations florales

- fleurs pour le cercueil et dans la chapelle mortuaire
- décoration de l'église ou chapelle
- bouquet, couronne, décoration de la tombe et fleurs d'adieu

■ Habituellement organisée par la famille

- réservation du restaurant / d'une localité
- choix du menu

■ Institut de pompes funèbres Egli Bestattungen Berne

L'équipe Egli à Berne se tient à votre disposition et vous aide dans toutes les questions susmentionnées. Nous discutons volontiers le procédé dans une rencontre personnelle. Tel. 031 333 88 00 jour et nuit

Nos services

■ Régler toutes les formalités administratives/avoir grand besoin de

- le livret de famille (pour les personnes mariées seulement)
- le certificat médical de décès
- l'enregistrement d'un décès, chute, ou d'une procuration.
- Personnes domiciliées à l'étranger doivent présenter le passeport, l'acte de naissance ou de mariage avec les noms des parents

■ Services funèbres

- service de consultation de 24 heures ; 7 jours
- livraison du cercueil
- habillage, mise en bière
- service de transport du corps par corbillard
- exposition du corps dans la chapelle ardente
- service de transport pour les urnes et les fleurs
- accompagnement durant la cérémonie mortuaire et l'enterrement

■ Circulaires de deuil et annonces mortuaires

- présentation graphique et impression de l'avis de décès et de remerciements dans les heures, également le weekend et les jours fériés 2-3
- remise des annonces dans les journaux.
- sujets des cartes, voir page 18

■ Cérémonie mortuaire et enterrement

- réservation du pasteur/de l'orateur
- réservation de l'église/chapelle
- fixer la date de la cérémonie et de l'enterrement
- organiser l'organiste et si besoin un soliste

■ Fleurs

- décoration florale
- arrangement pour l'église/chapelle ainsi que le transport
- bouquet pour le cercueil
- des couronnes et des gerbes
- composition/arrangement florale

■ Service individuel

- services photos et bougies
- réglulation routière
- transfert bus/taxi

Services internationaux

Notre service contient le transfert de la personne décédée à l'étranger ou de rapatriement de la personne décédée à l'étranger

■ Ces services peuvent être servis:

- Service de consultation de 24 heures ; 7 jours

■ Formalités et autre services:

- livraison du cercueil selon les directives internationales
- habillage, mise en bière de la personne décédée
- laissez-passer pour le corps
- certificat médical de transport
- certificat de mise en bière
- certificat de décès international
- ambassade
- réservation du vol pour la personne défunte
- transport avec des véhicules spécialement équipées
- apposer les scellés, apposition des plombages sur le cercueil
- règlement des coûts avec les assurances

■ Si besoin nous organisons:

- cérémonie mortuaire selon la religion
- cabinet de toilette pour faire la toilette rituelle
- traitements au baume, au formol

■ Important

Demandez une offre auprès d'entreprises ne pratiquant pas des tarifs transparents avant de donner le mandat. Les prix peuvent varier selon lieu et entreprise

■ Conseil possible dans les langues suivantes:

- allemand, français, italien et anglais

Enterrement par la commune de Berne

■ Extrait du règlement sur les enterrements dans la commune de Berne

3. Abschnitt: Enterrement gratuit

Art. 8, al. 1: Si la personne décédée avait son domicile civil dans la commune de Berne et ne laisse aucun patrimoine, elle a droit à un enterrement gratuit.

Al.2: La famille de la personne décédée doit présenter une demande et justifier que toutes les exigences donnant naissance au droit sont respectées.

Art. 9, al. 1: Toute personne exprimant des exigences complémentaires à l'enterrement gratuit doit en assumer les coûts supplémentaires. Conformément au règlement, la direction de la police de la ville de Berne accepte ou rejette la demande en fonction du procès-verbal de l'apposition des scellés.

■ Ici vous recevrez les formulaires nécessaires:

- au bureau des pompes funèbres (Bestattungsamt), Predigergasse 5, Bureau 111
- auprès du fournisseur de cercueils communal et
- de l'institut de pompes funèbres Egli Bestattungen Berne

En cas d'accord sur l'enterrement gratuit au frais de la ville de Berne, les services suivants sont fournis:

Cercueil communal, coussin de cercueil et une chemise

Habillement et mise en bière de la personne décédée

Transport sur le territoire de la ville (à l'extérieur, au frais de la personne ayant donné l'instruction)

Urne simple

Exposer le corps, y compris le loyer de la chambre mortuaire

Les frais de crémation

Orgues

Tombe pour cercueil, tombe pour urne ou tombe communale

■ Frais pas compris

Les services suivants ne sont pas compris et les coûts sont facturés à la personne ayant donné l'ordre:

- Accomplissement des formalités administratives, enlèvement avec brancard et housse, transport à l'extérieur de la région, services rendus hors d'heures d'ouverture courant et des autres services individuels souhaités,

■ Autres communes

Renseignements sur la prise en charge des obsèques par d'autres communes sur demande.

Scellés en cas de décès

■ ZGB Art. 552 / EG ZGB Art. 58 /

La loi fiscale bernoise prévoit l'établissement d'un inventaire de succession. A des fins de garantie, cette succession doit tout d'abord être scellée. Afin que les scellés soient efficaces, ils doivent être apposés immédiatement après le décès. L'existence d'un contrat de mariage, d'un pacte successoral ou d'un testament n'est pas importante.

Les scellés constituent un inventaire provisoire et rapide. Généralement, seul le procès-verbal de l'apposition des scellés est complété. Dans certains cas rares, les scellés sont apposés sur des objets ou même le logement. Le fonctionnaire compétent est informé d'un décès par l'office de l'état civil. Il se présente ensuite sur rendez-vous trois à quatre jours après le décès au domicile des proches. Les personnes présentes doivent apporter des renseignements sur la fortune de la personne décédée. En font partie des informations

sur les titres, objets de valeur, assurances vie, de rentes ou accident et propriété foncière. Si l'obligation de renseignement n'est pas respectée par les personnes présentes lors de l'apposition des scellés, ou s'il existe des soupçons que certains objets ont été intentionnellement soustraits, il peut y avoir des conséquences sous forme d'amende fiscale.

Le procès-verbal de l'apposition des scellés consigne en outre si, du vivant de la personne, des éléments de fortune ont été cédés comme avances d'hoiries ou donations. Le fonctionnaire chargé d'apposer les scellés constate les héritiers légaux et l'existence d'un testament, d'un contrat de mariage ou d'un pacte successoral.

Sur la base du procès-verbal d'apposition des scellés, on vérifie ensuite s'il faut faire établir un inventaire sous forme d'acte officiel par un notaire bernois. Cet inventaire est ordonné si le défunt est imposable dans le canton de Berne et que ses actifs dépassent CHF 100'000.-, s'il existe des héritiers mineurs ou si un héritier a été placé sous tutelle ou encore à la demande d'un héritier.

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS

Secrétariat: Waisenhausplatz 14

Case postale, 3001 Berne

Téléphone 031 311 09 79

Fax 031 311 09 82

www.bernernotar.ch

Question de droit successoral

■ Testament:

Si la personne décédée a laissé un ou plusieurs testaments, ils doivent être présentés sans délai et fermés à l'office des successions et des scellés, même s'ils sont considérés comme invalides.

■ Pactes successoraux:

S'il existe des pactes successoraux, ils sont ouverts par le notaire sur ordre du testateur ou à la demande d'un héritier ou d'un légataire. Si le pacte successoral instaure des héritiers ou si des héritiers légaux renoncent à leur part d'héritage, il faut demander une ouverture administrative.

Eventuellement, un héritier peut ne pas être indiqué comme tel dans le certificat d'héritage officiel ou un héritier légal Y indique que, dans le pacte successoral, il renoncera peut-être à son droit. En présence des pactes successoraux, le conjoint survivant peut demander l'ouverture administrative. Il peut faire valoir lui-même ses droits découlant du contrat de mariage par rapport aux héritiers. Un contrat de mariage doit être porté à la connaissance des autorités fiscales.

■ Inventaire public:

La demande d'inventaire public doit être présentée au préfet dans l'espace d'un mois. Cette procédure est recommandée si l'on soupçonne l'existence de dettes inconnues contractées par le défunt. On observera que chaque héritier est responsable et ne peut être limité que par un inventaire public avec appel aux créanciers, par liquidation ou renonciations à l'héritage.

■ Renonciation à l'héritage:

Une renonciation à l'héritage doit être communiquée au préfet dans les 3 mois suivant la prise de connaissance du décès. La prolongation de ce délai n'est possible que pour des motifs importants. On observera que la personne renonçant à l'héritage ne peut se mêler en aucune manière des affaires de la succession. Si elle le fait, elle ne peut plus renoncer.

■ Inventaire fiscale:

Avant l'établissement de l'inventaire, il n'est pas possible de disposer de la fortune sans l'accord de l'office des successions. Répartition de la succession: Les ordres et parts des héritiers peuvent être modifiés par testament ou par pacte successoral dans certaines limites.

En cas de doutes, il est recommandé de consulter un notaire.

Les règles de prévoyance

■ Le contrat de prévoyance:

Nous devons tous nous en aller un jour. Nous le savons, mais souvent, nous essayons de l'oublier. Pourtant, nous devrions nous préoccuper de cette éventualité. En cas de décès, de nombreuses questions souvent difficiles à résoudre se posent à nos proches. C'est la raison pour laquelle nous avons créé le contrat de prévoyance en cas de décès. Il vous permettra d'exprimer vos souhaits en matière d'obsèques.

Par ailleurs, vous serez certains que vos survivants ne subiront pas de charge financière supplémentaire.

Nous vous présenterons volontiers notre concept de prévoyance à l'occasion d'un entretien personnalisé. Ce premier entretien est gratuit et vous prends que de 20 à 30 minutes environs.

■ Principales parties du contrat:

Vous précisez en détail la manière dont vous souhaitez vos obsèques et concluez le contrat.

Nous nous engageons à fournir les services que vous aurez choisis avec tout le soin requis.

Le montant forfaitaire correspondant aux prestations est déposé sur un compte auprès de la Fondation Suisse pour la prévoyance de décès SSBV, 6003 Lucerne dont vous et nous ne pouvons disposer que conjointement.

Nous vous informerons volontiers sur les détails de la prévoyance décès:
Demandez notre brochure „Sterbevorsorge - Informationen“ (en allemand seulement).



■ **Sélection du cercueil / mise en bière**

Cercueils plaqués ou bois massif	à partir de Fr.	860
Garnissage blanc bio	Fr.	160
Coussin	Fr.	55
Couverture	Fr.	60
Garnissage blanc, beige, vert (coussin et couverture compris)	Fr.	180
Chemise	Fr.	70
Habillement et mise en bière avec deux personnes	à partir de Fr.	240
Transport sur la territoire de la ville de Berne	Fr.	240

■ **Formalités, Organisation et des imprimés**

Faire les formalités officielles	Fr.	195
Organisation et temps de travail selon charge, par heure	Fr.	120
Faire-part à partir de 30 pcs, pour chq lot de 10 suppl. Fr. 20.-	Fr.	225

■ **Prendre congé**

Service de présentation du cercueil à l'église y compris véhicule	selon charge	
Transport de l'urne / fleurs sur le territoire de la ville de Berne	Fr.	95
Croix pour la tombe avec inscription	Fr.	180

■ **Fleurs et bougie**

Bouquet de main	à partir de Fr.	35
Composition de fleurs dans le cercueil	à partir de Fr.	65
Décoration de l'urne	à partir de Fr.	120
Bouquet pour le cercueil avec fleurs saisonals	à partir de Fr.	180
Coeur de fleurs	à partir de Fr.	230

■ **Coûts moyens de pompes funèbres** ca. sans VAT Fr. 2'500

Lors d'une consultation personnelle, les personnes concernées ou proches reçoivent gratuitement des informations détaillées. Tarifs sociaux sur demande

■ **Informations complémentaires**

Stiftung für Konsumentenschutz SKS
 Brochure „Was tun wenn jemand stirbt“ (en allemand seulement)
 Monbijoustrasse 61, Postfach, 3000 Bern 23
www.konsumentenschutz.ch Tel.: 031 370 24 24

■ **Chapelle ardente / Chambre frigorifique**

Forfait d'utilisation pour 3 jours au maximum	Fr.	230
jour supplémentaire	Fr.	65
Le loyer de la décoration florale dans la chambre ardente	Fr.	98
Service de bougies dans la chambre ardente	Fr.	65
Somme globale chambre frigorifique, de 16 hrs à max 2 jours	Fr.	120
jour supplémentaire	Fr.	50

■ **Chapelle**

Le loyer de la petite chapelle; avec décoration florale seulement	Fr.	250
Le loyer de la grande chapelle sans décoration florale	Fr.	200
Le loyer de la grande chapelle avec décoration florale	Fr.	300
Service de bougies	Fr.	38
Orgues	Fr.	150
Honoraire de test organiste si besoin	Fr.	85
Utilisation et instruction des orgues	Fr.	105
Orgues et utilisation de l'installation musicale; service compris	Fr.	200
Utilisation de l'installation musicale avec service	Fr.	80
Placement et dérochage de fleurs extérieur, couronnes	Fr.	35
Transport des fleurs dans le cimetière	Fr.	18

■ **Crémation**

Crémation adulte avec urne standard	Fr.	600
Crémation adulte avec cercueil spécial	Fr.	700
Crémation adulte avec urne en location	Fr.	570
Crémation adulte avec cercueil spécial et urne standard	Fr.	670
Crémation enfants et adolescents avec urne standard	Fr.	450
Crémation enfants et adolescents avec urne en location	Fr.	420
Crémation enfants morts nés avec urne standard	Fr.	0
Crémation enfants morts nés avec urne en location	Fr.	0

■ **Tombe niche**

Prix pour tombe niche sur demande

Les tarifs des cimetières de Berne

www.bern.ch

■ Chambre mortuaire / sans TVA

Forfait d'utilisation pour 3 jours au maximum	Fr.	230
jour supplémentaire	Fr.	65
Le loyer de la décoration florale dans la chambre ardente	Fr.	98
Service de bougies dans la chambre mortuaire	Fr.	65

■ Chapelles / sans TVA

Le loyer de la chapelle; installation musical y compris	Fr.	130
Le loyer de la décoration de plantes dans la chapelle	Fr.	140
Service de bougies	Fr.	42
Orgues	Fr.	135
Honoraire de test organiste si besoin	Fr.	100

■ Enterrement

Taxe administratif ville de Berne	Fr.	55
Tombes commune / urnes	Fr.	270
Tombes urnes au tombes à thème	Fr.	1'934
Tombes urnes en rangs	Fr.	2'550
Tombes urnes bosquet	Fr.	3'366
Tombes urnes familiale	Fr.	9'510
Tombes urnes niches	Fr.	2'616
Enterrement d'urnes enfants jusqu' à 14 ans	Fr.	1'134
Tombes communautaires dans le pré	Fr.	270
Tombes en rangs ainsi que tombes musulmanes	Fr.	3'714
Tombe familiale	Fr.	10'374
Tombes enfants jusqu'à 14 ans	Fr.	1'134

■ Mention de nom avec TVA

Tombe communautaire pour urnes Bremgartenfriedhof	Fr.	324
Tombe communautaire pour urnes Schosshaldenfriedhof	Fr.	389
Tombe communautaire pour urnes Bümpliz	Fr.	162
Tombe communautaire cercueils (Bremgartenfriedhof seulement)	Fr.	162

Registre du cimetière bernois

www.egli-ag.ch

		Téléphone
■ Stadt Bern / www.bern.ch / www.krematorium.ch		
Bremgartenfriedhof	Murtenstrasse 51 3008 Bern	031 321 71 11
Friedhof Bümpliz	Bottigenstrasse 40 3018 Bern	031 321 23 73
Schosshaldenfriedhof	Ostermundigenstrasse 116 3006 Bern	031 321 23 02
Krematorium Bern	Weyermannsstrasse 1 3008 Bern	031 387 20 20
■ Belp / www.friedhof-belp.ch		031 818 22 22
cimetière Belp	Friedhofweg 3123 Belp	031 819 41 86
■ Bolligen, Ittigen, Worblaufen, Habstetten / www.bolligen.ch		031 918 01 42
cimetière / jardinier	Kirchstrasse 31 3065 Boligen (GEWA Zollikofen)	
■ Bremgarten bei Bern / www.bremgarten-be.ch		031 306 64 64
cimetière / jardinier	Kirchweg 3047 Bremgarten bei Bern	031 301 55 89
■ Kirchlindach / www.kirchlindach.ch		031 828 21 21
cimetière	Lindachstrasse 3038 Kirchlindach	031 302 07 08
■ Köniz / www.koeniz.ch		031 970 97 24
Köniz	Mösliweg 37 3098 Köniz	031 971 92 08
Niederscherli	Rifishaltenstrasse 3145 Niederscherli	031 849 00 54
Oberwangen	Mühlestrasse 3173 Oberwangen	031 980 05 80
Wabern Nesslerenholz	Lindenweg 3084 Wabern	031 961 56 96
■ Muri - Gümligen / www.muri-guemligen.ch		031 950 54 54
Seidenberg / Aebnit	Friedhofstrasse 3074 Muri bei Bern	031 950 54 54
■ Ostermundigen / www.ostermundigen.ch		
cimetière	siehe Bern Schosshalde oder Bolligen	
■ Stettlen / www.stettlen.ch		031 930 88 30
cimetière	Bernstrasse 41 3063 Stettlen	031 930 88 39
■ Wohlen b. Bern / www.wohlen-be.ch		031 828 81 11
cimetière	Hauptstrasse 3033 Wohlen bei Bern	031 829 05 34
■ Zollikofen / www.zollikofen.ch		031 910 91 11
cimetière	Wahlackerstrasse 3052 Zollikofen	031 910 91 33

Des imprimés et avis de décès

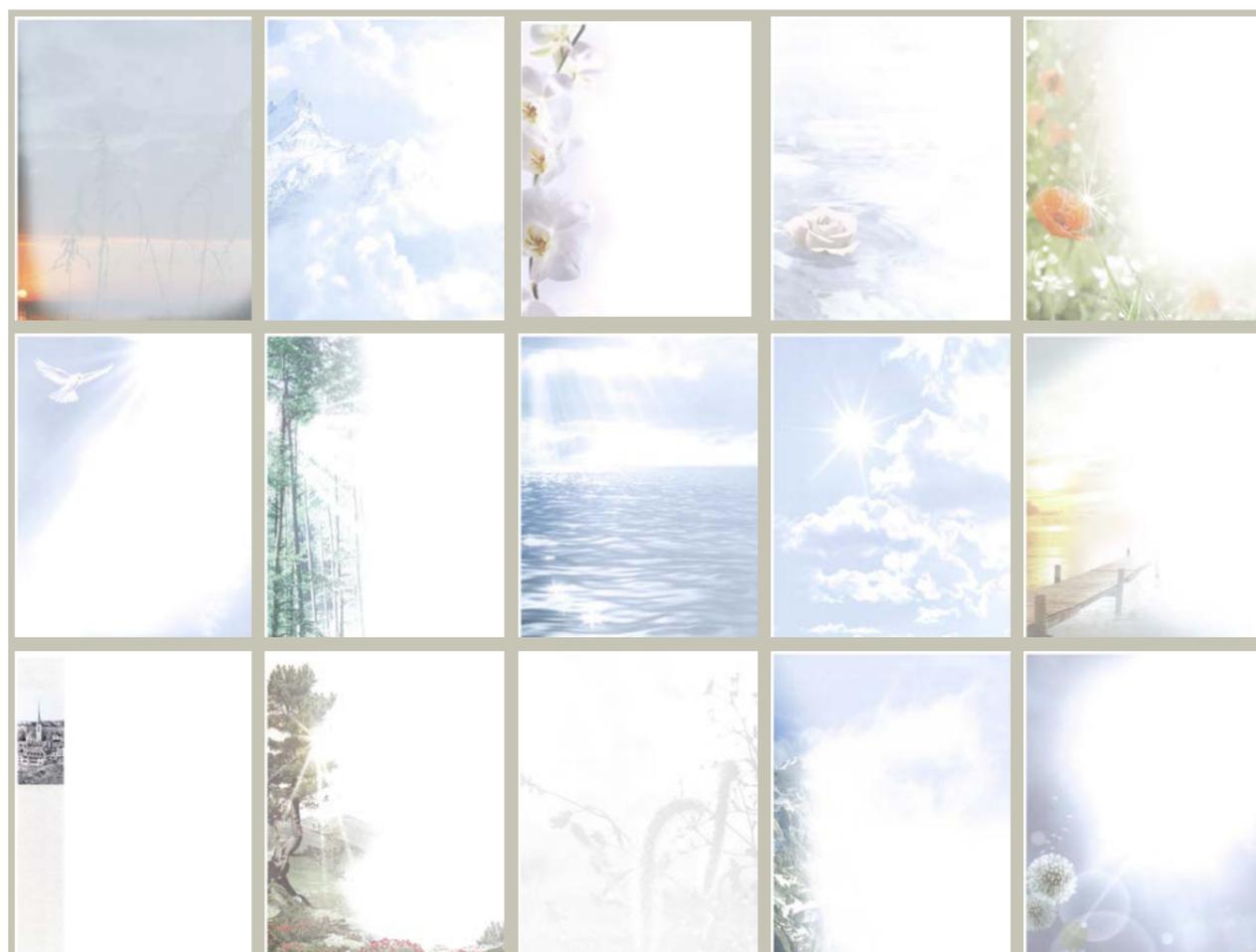
Des imprimés

30 circulaires / cartes de remerciements incl. imprimé et enveloppes 10 exemplaires supplémentaires	Fr.	225.-
Imprimé double: w pages imprimées / par page	Fr.	25.-
Possibilité imprimé en couleur / service scan	Fr.	0.50

Informations sur les comtes à don

www.zewo.ch / www.spendenspiegel.ch / www.spendenplattform.ch

Sortiment de sujets



Des modèles de texte pour des imprimés et des annonces

Annonces dans les journaux

Guidance et mise en form
Emission des annonces dans le journaux

Sélections des journaux régionaux

Anzeiger Region Bern	Édition le mercredi et le vendredi seulement
Berner Zeitung / Der Bund	Édition lundi à samedi
Dépenses selon surface nécessaire	(Prix moyen Fr. 600.- à 1'200.-)

Avis mortuaire

aimez - vous les uns les autres comme je vous ai aimé

Une longue et joyeuse vie est arrivée à sa fin. Maman, grandmaman

Prénom - Nom - Nom célibataire

Date de naissance - Date de décès

c'est endormie tranquillement.

PLZ, Lieu, Date
Adresse

Les familles affligées:
Conjoint
Enfants, frère et soeur
Parent ...

La cérémonie aura lieu au crématoire du cimetière jour/date/heures,

Remerciements

La famille de

Prénom - Nom - Nom célibataire

tient à vous dire combien votre témoignage d'affection et de sympathie lui a été bienfaisant en ces jours d'épreuve. Elle vous exprime sa très vive reconnaissance.

Un merci particulier au docteur ainsi que

Lieu, mois

La famille en deuil

*Evtl.
une photo*



Nos brochures

- **Wegleitung im Todesfall (all)** „Informationen rund um die Bestattung“
- **Guidance in the case of death (ang)** „Informations around the funeral“
- **Pour mes proches (fr)** „Des informations confidentielles pour la fin de ma vie“
- **Für meine Angehörigen (all)** „Vertrauliche Angaben für den Abschluss meiner Lebensreise“
- **Sterbevorsorge Informationen (allemand)**
„Die weitere Lebensreise befreit angehen“

Regelung der Bestattung im Vertrag der Stiftung Schweizerische Bestattungsvorsorge SSBV.
Für Interessierte besteht die Möglichkeit, die Bestattung zu Lebzeiten zu regeln.

